



## Logement sans électricité !!!

Par **au secours**, le **02/08/2011** à **22:03**

Bonjour,

Je vais tenté d'être bref.

après un accord verbal avec mon propriétaire, je me suis engagé a faire des travaux dans son appartement. En contre partie, il me laisse 6 mois de loyer gratuit. Geste généreux mais les travaux été de grande ampleur. Une fois les travaux terminés, je pourrai y habité. C'est chose faite.

Le propriétaire devait prendre a sa charge l'électricité. Hors je n'ai toujours pas l'électricité. Il m'a donné le numéro de tel de l'électricien, je l'appel régulièrement, depuis 3 semaines il me dit "je m'en occupe..." mais toujours rien.

En résumé mon logement ne répond pas au décret du 30 janvier 2002.

Je ne peut donc pas l'assuré, chose qui n'est pas légal.

Je suis obligé d'y habité car je connais personne dans la région qui peut m'héberger

Pour finir et sans doute le plus important est que nous sommes un couple avec un enfant de 9 mois.

Je tient a souligner que je ne souhaite pas créer le moindre problème juridique a mon propriétaire qui est au première abord quelqu'un de sympa.

Chauffer l'eau au gaz et s'éclairer a la bougie me semble médiocre en cette air de modernisation.

SVP quel recours? SVP que puis-je faire avec des finances limités???

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **22:06**

Si vous ne voulez faire aucun ennui au bailleur, vous ne pouvez rien faire.

Par **cocotte1003**, le **03/08/2011** à **02:55**

Bonjour, commencez par vous mettre en contact avec votre propriétaire et lui demander de vous avec son électricien pour accélérer les choses car normalement son logement peut être déclaré insalubre, cordialement

Par **mimi493**, le **03/08/2011** à **03:00**

indécent, pas insalubre